

Amherst, le 11 septembre 2023

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11^e jour du mois de septembre 2023 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, monsieur Yves Duval, le maire suppléant et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Yves Duval.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, adjointe à la direction.

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau est absent et son absence est motivée.

Monsieur le maire suppléant soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 11 septembre 2023

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 14 août 2023**
 - 3.1 Résolutions numéros 152.08.2023 à 167.08.2023 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 août 2023
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'août 2023**
 - 4.1 Déboursés du 01-08-2023 au 31-08-23 pour un montant total de 460 208.89 \$ salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 98 658.68 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 332 000 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2023
 - 6.2 Soumission pour l'émission de billets
 - 6.3 Guide de l'employé – modification à la période de probation
 - 6.4 Embauche d'une adjointe administrative
 - 6.5 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de 3e année – Exercice financier 2024
 - 6.6 Acquisition d'immeubles – Renonciation de la Municipalité
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
 - 7.2 Acceptation de démission – Premier répondant

- 7.3 Luminaire de rue – Chemin des Viornes
- 7.4 Octroi de mandat – Installation du réservoir incendie
- 7.5 Amendement de la résolution 095.05.2023

8. Travaux publics

- 8.1 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 8.2 Octroi de mandat – Fourniture de matériaux granulaires MG20
- 8.3 Octroi de mandat – Achat et installation d'équipement à neige

9. Hygiène du milieu et environnement

- 9.1 Bilan écocentre – Août 2023
- 9.2 Autorisation de déboursé – Impression d'affiches pour lieux d'apport volontaire
- 9.3 Remboursement analyse d'eau – RSVL (lac Chevreuil)
- 9.4 Conférence sur la gestion des castors – Contribution municipale

10. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 Adoption du règlement 579-23 modifiant le règlement de zonage 352-02
- 10.3 Demande de dérogation mineure DM007-2023 – Lots 6 160 872 et 4 961 494
- 10.4 Prolongement du réseau d'aqueduc – Demande de certificat d'autorisation au MELCC
- 10.5 Toponymie – Domaine Lajeunesse

11. Loisirs et culture

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Acceptation de démission – Responsable de bibliothèque
- 11.3 Nomination – Responsable de bibliothèque
- 11.4 Accès à la rivière Maskinongé – Contrepartie de la Municipalité
- 11.5 Appui à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 11.6 Embauche camp de jour – Coordinatrice
- 11.7 Octroi de mandat – Test de sol patinoire de Vendée
- 11.8 Adoption de la politique culturelle

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Octroi de mandat – Réfection toiture hôtel de ville

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 169.09.2023 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant :

- 9.1 Bilan écocentre – Août 2023

Et en ajoutant en affaires nouvelles :

- 13.1 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés - Dépôt de demande et autorisation de signature

Adoptée à la majorité

3 RÉS 170.09.2023 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2023

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023, résolutions numéros 152.08.2023 à 168.08.2023 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

4.1 RÉS 171.09.2023 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-08-2023 au 31-08-2023 pour un montant total de 460 208.89 \$, et les salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 98 658.68 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RES 172.09.2023 RESOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ECHEANCE RELATIVEMENT A UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 332 000 \$ QUI SERA REALISE LE 18 SEPTEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite emprunter par billets pour un montant total de 332 000 \$ qui sera réalisé le 18 septembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
430-07	181 300 \$
442-08	23 300 \$
438-08	32 700 \$
441-08	19 600 \$
491-13	75 100 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 430 07, 442 08 et 491 13, la Municipalité du canton d'Amherst souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 18 septembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 18 mars et le 18 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire suppléant et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	30 600 \$	
2025.	32 600 \$	
2026.	34 300 \$	
2027.	36 300 \$	
2028.	38 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	159 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 430 07, 442 08 et 491 13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 septembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à la majorité

6.2

RES 173.09.2023

SOUSSION POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	11 septembre 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans

Lieu	Ministère des Finances	Date	
d'ouverture :	du Québec	d'émission :	18 septembre 2023
Montant :	332 000 \$		

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton d'Amherst a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 18 septembre 2023, au montant de 332 000 \$;

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

30 600 \$	5,53000 %	2024
32 600 \$	5,53000 %	2025
34 300 \$	5,53000 %	2026
36 300 \$	5,53000 %	2027
198 200 \$	5,53000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,53000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 600 \$	5,60000 %	2024
32 600 \$	5,40000 %	2025
34 300 \$	5,20000 %	2026
36 300 \$	5,20000 %	2027
198 200 \$	5,10000 %	2028

Prix : 98,34800 Coût réel : 5,61775 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE MONT-TREMBLANT

30 600 \$	5,71000 %	2024
32 600 \$	5,71000 %	2025
34 300 \$	5,71000 %	2026
36 300 \$	5,71000 %	2027
198 200 \$	5,71000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,71000 %

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité du canton d'Amherst accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 18 septembre 2023 au montant de 332 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 430-07, 442-08, 438-08, 441-08 et 491-13. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à la majorité

6.3 RES 174.09.2023 GUIDE DE L'EMPLOYÉ – MODIFICATION À LA PÉRIODE DE PROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 235.12.2020 par laquelle le conseil adoptait le Guide de l'employé;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le modifier pour préciser la durée de la période de probation pour les nouveaux employés;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le guide mentionne dans une section que la période de probation équivaut aux 120 premiers jours travaillés, mais se contredit dans une autre section qui mentionne que la probation débute au 1^{er} jour de l'entrée en poste de l'employé et se termine au 120^e jour de calendrier suivant la date d'entrée en poste;

CONSIDÉRANT que l'administration a toujours considéré la période de probation à 6 mois à partir de la date d'embauche;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à modifier le Guide de l'employé de façon à ce que la période de probation soit bien de 6 mois à partir de la date d'embauche;

QU'une copie de cette modification soit remise aux employés afin qu'ils puissent mettre à jour leur Guide de l'employé reçu au moment de l'embauche.

Adoptée à la majorité

6.4 RES 175.09.2023 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT le départ de madame Camille Mayer qui occupait le poste d'adjointe administrative – réception, effectif le 25 août 2023;

CONSIDÉRANT que le poste pourrait être comblé à l'interne par une employée occasionnelle qui effectue déjà du remplacement au même poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et Mylène Charlebois, Conseillère aux finances;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et entérine l'embauche de madame Roxanne Goulet au poste d'adjointe administrative le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

6.5 DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE 3^E ANNÉE – EXERCICE FINANCIER DE 2024

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait état du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de 3^e année pour l'exercice financier de 2024.

6.6 RES 176.09.2023 ACQUISITION D'IMMEUBLES – RENONCIATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que les lots 4 961 691 et 4 961 630 appartiennent présentement à une corporation qui est dissoute;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen a fait des démarches pour acquérir ses deux lots;

CONSIDÉRANT que ces lots ne sont d'aucun intérêt pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une résolution doit être transmise au Service de la liquidation des biens du ministère du Revenu du Québec afin de confirmer la position de la Municipalité à l'égard de ces lots;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil confirme au Service de la liquidation des biens du ministère du Revenu du Québec que la Municipalité ne désire pas se porter acquéreur des lots visés;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au citoyen faisant les démarches d'acquisition, ainsi qu'au Service de la liquidation des biens du ministère du Revenu du Québec.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'août 2023. Durant le mois d'août, il y a eu onze (11) interventions, une (1) de priorité « 0 », six (6) de priorité « 1 », et deux (2) de priorité « 3 ». Une intervention a été annulée et une deuxième, aucun premier répondant n'était disponible pour répondre à l'appel.

M. Duval mentionne que la Municipalité a eu une rencontre avec notre parrain de la Sureté du Québec M. Denutte afin de renforcer la présence policière dans la zone scolaire, dans le secteur du lac Brochet et dans le secteur Vendée.

De plus, il mentionne que la Municipalité a également eu une rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à propos de divers problèmes dans la municipalité. Il se concentre sur la portion sécurité publique de la rencontre. Il mentionne que la plupart de automobilistes ne respectent pas les limites de vitesse à l'entrée du village.

Prochainement, le panneau de 30 km/h du 1^{er} septembre au 30 juin de 7h à 17 h sera changé pour un panneau 30 km/h en tout temps.

Il mentionne aussi que nous avons fait la demande au MTMD afin d'installer un îlot ralentisseur à l'entrée du village. Selon la réponse du MTMD, nous serions mieux de faire l'installation nous-même à nos frais. Une évaluation de la faisabilité du projet sera effectuée à moyen terme.

M. Léger est également en discussion avec le Centre de service scolaire des Laurentides afin que ceux-ci modifient les aménagements au stationnement/débarcadère de l'école. L'entrée côté nord serait uniquement une entrée à sens unique. De cette façon, la visibilité à la sortie sud est plus sécuritaire.

7.2 **RÉS 177.09.2023** **ACCEPTATION DE DÉMISSION – PREMIER RÉPONDANT**

CONSIDÉRANT l'avis de démission tel que formulé par monsieur Jean-René Duplessis (#09-0090) à titre de premier répondant, effectif le 31 août 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte la démission de monsieur Jean-René Duplessis à titre de premier répondant et le remercie de son implication durant ses treize (13) années au sein de ce service;

QUE le conseil lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

Adoptée à la majorité

7.3 **RÉS 178.09.2023** **LUMINAIRE DE RUE – CHEMIN DES VIORNES**

CONSIDÉRANT que le chemin des Viornes a deux intersections sur le chemin du Lac-Cameron;

CONSIDÉRANT que l'une de ces intersections n'a pas de luminaire de rue, ce qui rend l'intersection dangereuse en période d'obscurité;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont fait de multiples requêtes afin que la situation soit réglée;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà un poteau et l'électricité à cette intersection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise l'installation d'un luminaire de rue à l'intersection du chemin des Viornes et du chemin du Lac-Cameron;

QUE monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal, soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire 23 04000 725.

Adoptée à la majorité

7.4 **RÉS 179.09.2023** **OCTROI DE MANDAT – INSTALLATION DU RÉSERVOIR INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'installation d'un réservoir incendie;

CONSIDÉRANT les quatre soumissions reçues, soit:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Les Bois Ronds	25 000.00 \$
Mar-Chal	19 999.00 \$
Solutions d'eau Bourgelas	42 500.00 \$
Excapro Excavation	44 500.00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroi le mandat d'installation d'un réservoir incendie aux Entreprises Mar-Chal au montant de 19 999.00 \$ avant les taxes applicables;

QUE monsieur Guylain Charlebois, inspecteur soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit financée à même le surplus affecté pour incendie.

Adoptée à la majorité

7.5 **RÉS 180.09.2023** **AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 095.05.2023**

CONSIDÉRANT la résolution 095.05.2023 par laquelle le conseil autorisait la création d'un fonds dédié à la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la création d'un fonds doit se faire par un règlement;

CONSIDÉRANT qu'après discussions avec les comptables, un surplus affecté serait mieux adapté à cette situation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution 095.05.2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil affecte la ristourne de la RINOL aux surplus affectés pour les dépenses en lien avec le service Incendie;

QUE le conseil autorise un déboursé de 36 236.52 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un réservoir d'eau incendie, financé à même le surplus affecté pour incendie.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 181.09.2023 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 A 2028) – NEGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la municipalité d'Amherst demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

QUE le conseil transmette copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée provinciale de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, à la députée fédérale de Laurentides-Labelle, Mme Marie-Hélène Gaudreault, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 182.09.2023** **OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES MG20**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2023-01 pour la fourniture de matériaux granulaires MG20;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
9475-6905 QUÉBEC INC.	25.00 \$/tonne
Les Bois Ronds	23.74 \$/tonne

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroi le mandat de fourniture de matériaux granulaires MG20 aux Bois Ronds pour la somme de 23.74 \$ / tonne;

QUE monsieur Guylain Charlebois, inspecteur soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit imputée à même le surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 183.09.2023** **OCTROI DE MANDAT – ACHAT ET INSTALLATION
D'ÉQUIPEMENT À NEIGE**

CONSIDÉRANT que certains chemins municipaux et de tolérances sont plus difficiles d'accès avec les véhicules actuellement affectés au déneigement;

CONSIDÉRANT la problématique de tonnage au pont Ouimet, et que nous sommes toujours dans l'attente d'une date de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour les travaux de réfection dudit pont;

CONSIDÉRANT que pour palier à ces situations, il y a lieu d'équiper notre camionnette F-350 afin que l'on puisse s'en servir pour déneiger ces chemins plus ardu;

CONSIDÉRANT l'estimée des coûts reçus afin d'ajouter une épandeur à sable dans la boîte de la camionnette et installer une pelle à l'avant;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise un déboursé d'environ 30 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation de cet équipement à neige;

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de roulement sur une période de dix (10) ans.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 BILAN ÉCOCENTRE – AOÛT 2023

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**9.2 RÉS 184.09.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – IMPRESSION
D'AFFICHES POUR LES LIEUX D'APPORT VOLONTAIRE**

CONSIDÉRANT la problématique aux lieux d'apport volontaire en ce qui concerne le tri à la source;

CONSIDÉRANT le besoin toujours présent de sensibilisation et d'information auprès des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise un déboursé de 800 \$ plus les taxes applicables pour l'impression de panneaux type Alupanel pour promouvoir le tri à la source;

QUE cette dépense soit répartie également dans les postes budgétaires suivants :
02 45110 640, 02 45210 640 et 02 45235 640.

Adoptée à la majorité

9.3 **RÉS 185.09.2023** **REMBOURSEMENT ANALYSE D'EAU – RSVL (LAC CHEVREUIL)**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par Association des résidents du Lac Chevreuil Inc. d'un montant de 119,98 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association des propriétaires du Lac Chevreuil Inc. pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2023 pour un montant de 59,99 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

9.4 **RÉS 186.09.2023** **CONFÉRENCE SUR LA GESTION DES CASTORS – CONTRIBUTION MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT les démarches du Regroupement des Lacs d'Amherst (RLA) dans le but d'organiser une conférence-atelier sur la gestion des castors en collaboration avec l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) et la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est d'avis que cette conférence sera très utile pour les résidents et les riverains, spécifiquement en ce qui concerne la réglementation autour des castors;

CONSIDÉRANT la demande du RLA de partager les coûts de la conférence (500 \$) entre les membres du RLA et la Municipalité;

Il est proposé madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise un déboursé de 250 \$ afin de contribuer à la tenue de cette conférence sur la gestion des castors;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'août 2023. Il informe le conseil qu'au mois d'août 2023, 28 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 1 809 700 \$. À la fin août, 185 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 17 917 000 \$. Il mentionne

également qu'à pareil date l'an dernier, nous avons une valeur déclarée des travaux de 15 738 870 \$.

10.2 **RÉS 187.09.2023** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 579-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant entre autres le règlement de zonage numéro 352-02 ;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Laurentides qui mentionne que l'usage « résidence de tourisme » doit être encadré afin de préserver l'offre de logement abordable dans l'affectation urbaine;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité d'Amherst désire protéger l'offre de logement abordable dans les trois (3) noyaux villageois des secteurs Rockway Valley, Saint-Rémi et Vendée;

CONSIDÉRANT que pour se faire, le conseil de la Municipalité d'Amherst désire interdire l'usage « résidence de tourisme » dans les zones constituant ces trois (3) noyaux villageois;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 14 août 2023 à 19 h au 245, rue Amherst, pour expliquer le projet ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil adopte le règlement 579-23 modifiant le règlement de zonage 352-02 visant à spécifier les zones pour lesquelles l'usage résidence de tourisme sera interdit.

Adoptée à la majorité

10.3 **RÉS 188.09.2023** **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM007-2023 – LOT 4 961 494**

Étude de la demande de dérogation mineure DM007-2023 telle que soumise pour le lot 4 961 494, à l'effet d'autoriser la subdivision des lots 1 et 2 d'une superficie de 1700 m² et du lot 4 d'une superficie de 1500 m² au lieu des 2000 m² tel que prescrit à l'article 3.1.1 du règlement de lotissement, le tout tel qu'illustré au plan de lotissement n° 36816 déposé par Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM007-2023 à l'effet d'autoriser la subdivision des lots 1 et 2 d'une superficie de 1700 m² et du lot 4 d'une superficie de 1500 m² au lieu des 2000 m² tel que prescrit à l'article 3.1.1 du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT le plan déposé avec la demande;

CONSIDÉRANT l'article 3.1.1 du règlement de lotissement qui prévoit que tout lot situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau ou 300 mètres du lac desservi par l'égout ou l'aqueduc doit avoir une superficie minimale de 2000 m²;

CONSIDÉRANT que les lots dérogatoires seront d'une superficie supérieure à la majorité des lots du noyau villageois déjà subdivisés et construits à l'intérieur du rayon de 300 m du lac Rémi;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement créera 9 lots dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT que le promoteur s'occupera du prolongement du réseau d'aqueduc sur cette rue pour desservir les lots créés;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire suppléant Yves Duval invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la demande de dérogation mineure soit acceptée conditionnement à ce que les lots créés respectent le plan déposé lors de la demande.

Adoptée à la majorité

10.4 **RÉS 189.09.2023** **PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue Carrière;

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots s'engage à défrayer les coûts pour le prolongement du réseau aqueduc sur cette rue;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en faveur de ce prolongement et s'engage à le prendre en charge après la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que ledit projet est conforme à la réglementation municipale et que le prolongement sera implanté dans les limites du périmètre urbain de la Municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la Municipalité informe le MELCC que le projet est conforme à la réglementation municipale;

QUE la Municipalité s'engage à prendre à sa charge le nouveau système (prolongement) une fois les travaux dûment réalisés et certifiés conformes.

Adoptée à la majorité

10.5 **RÉS 190.09.2023** **TOPONYMIE – DOMAINE LAJEUNESSE**

CONSIDÉRANT la demande d’attribution d’odonyme pour les nouveaux chemins identifiés par les lots 6 510 735, 6 510 736 et 6 510 737 étant situé dans le développement du « DOMAINE LAC LAJEUNESSE »;

CONSIDÉRANT les suggestions d’odonymes déposées par le promoteur de ces terrains, soient :

- Chemin Lacroix
- Impasse de la Sablière
- Chemin Corbeil
- Impasse Gouveia

CONSIDÉRANT que les odonymes proposés font référence aux différents propriétaires du « Domaine Lac Lajeunesse »;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité du patrimoine;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE ce conseil accepte la demande du promoteur et nomme les chemins suivants;

- Lot 6 510 735 : « Chemin Corbeil » ;
- Lot 6 510 736 : « Impasse Gouveia » ;
- Lot 6 510 737 : « Chemin Lacroix » et « Impasse de la Sablière »;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation de ces odonymes.

Adoptée à la majorité

11 **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de la bibliothèque de Saint-Rémi.

Pour le mois d’août, on compte 70 visiteurs, 119 prêts de livres (numériques et papiers) et 34 prêts entre bibliothèques.

11.2 **RÉS 191.09.2023** **ACCEPTATION DE DÉMISSION – RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT l’avis de démission tel que formulé par madame Jeannine Dallaire à titre de responsable de bibliothèque, effectif le 18 août 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte la démission de madame Jeannine Dallaire à titre de responsable de bibliothèque et la remercie de son implication durant de nombreuses années à la bibliothèque et dans la communauté.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 192.09.2023** **NOMINATION – RESPONSABLE DE BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT le poste vacant de responsable de bibliothèque à combler dans le secteur Vendée;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Nathalie Samson, préposée à la bibliothèque du secteur Vendée;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil entérine l'embauche de Mme Nathalie Samson à titre de responsable de bibliothèque, le tout tel que prévu au Guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

11.4 **RÉS 193.09.2023** **ACCÈS À LA RIVIÈRE MASKINONGÉ – CONTREPARTIE DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT le projet d'accès à la rivière Maskinongé réalisé dans le cadre du Fonds Région et Ruralité – Volet 4;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une subvention de 35 388 \$ pour ce projet, mais devra assumer la contrepartie estimée entre 5 000 et 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le projet doit être réalisé avant le 30 septembre 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise les déboursés reliés au projet accès à la rivière Maskinongé;

QUE ces dépenses soient imputées à même le Fonds de parc et terrain de jeux.

Adoptée à la majorité

11.5 **RÉS 194.09.2023** **APPUI À LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le projet de construction d'un îlot sportif dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a acquis le terrain appartenant au Centre de services scolaire situé stratégiquement derrière le Centre sportif Damien-Héту pour l'ajout de nouvelles infrastructures au cœur de la zone sportive Agathoise;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ampleur qui fait partie intégrante de la vision de la ville et de la planification stratégique aura d'ailleurs un caractère régional puisque les villes et municipalités avoisinantes pourront bénéficier de l'accès à ces installations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst appui la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans ses démarches afin d'obtenir l'aide financière dans le cadre du PAFIRSPA;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Frédéric Broué, maire de Sainte-Agathe-des-Monts et à M. Simon Lafrenière, Directeur général de Sainte-Agathe-des-Monts.

Adoptée à la majorité

11.6 **RÉS 195.09.2023** **EMBAUCHE CAMP DE JOUR - COORDONNATRICE**

CONSIDÉRANT l'intérêt de Mme Élisabeth Godin à revenir pour la prochaine saison estivale à titre de coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT le bon déroulement du camp de jour pour l'été 2023 et la satisfaction du conseil à l'égard du travail accomplie par Mme Godin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer l'embauche de Mme Godin afin de s'assurer de pouvoir offrir un camp de jour à ses citoyens pour l'été 2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil confirme l'embauche de Mme Élisabeth Godin à titre de coordonnatrice du camp de jour pour l'été 2024, le tout selon les conditions discutées entre Mme Godin et Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

11.7 **RÉS 196.09.2023** **OCTROI DE MANDAT – TEST DE SOL PATINOIRE DE VENDÉE**

CONSIDÉRANT le projet de resurfaçage de la patinoire dans le secteur Vendée;

CONSIDÉRANT que des tests de sols sont nécessaires afin de compléter le devis nous permettant d'aller en appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Solmatech;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroie le mandat de test de sol à la firme Solmatech au montant de 9300 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23 08000 721.

Adoptée à la majorité

11.8 **RÉS 197.09.2023** **ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE**

CONSIDÉRANT le projet de politique culturelle et patrimoniale rédigée en 2020;

CONSIDÉRANT que, celle-ci n'avait jamais fait l'objet d'une adoption officielle par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter cette politique, notamment en raison de nos divers projets culturels à ce jour;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité Patrimoine de la Municipalité d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil adopte la politique culturelle et patrimoniale, telle que rédigée et déposée le 19 octobre 2020.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 198.09.2023 OCTROI DE MANDAT – RÉFECTION TOITURE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la toiture de l'hôtel de ville est affaissée par endroit;

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection seront nécessaires à court terme;

CONSIDÉRANT les modifications à apporter à la structure dans le cadre du projet du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT que des plans et devis d'architecte et d'ingénieur seront requis dans ce projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par PLA Architectes et la firme d'ingénierie LH2;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroie le mandat à PLA Architectes pour l'élaboration de plans et devis pour la rénovation de la salle municipale au montant de 20 550 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels en ingénierie à la firme LH2 pour la préparation des plans et devis au montant de 44 270 \$ plus les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 23 02000 722.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 199.09.2023 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS - DÉPÔT DE DEMANDE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a adopté sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) en avril 2021;

CONSIDÉRANT que cette politique prévoit un plan d'action au niveau de l'inclusion sociale en favorisant les relations intergénérationnelles entre les citoyens de la Municipalité et en prévoyant des activités de sensibilisation pour contrer l'âgisme et la discrimination;

CONSIDÉRANT que ces besoins se traduiront par des cliniques informatiques (tablettes et téléphones intelligents) afin de faciliter l'accès aux informations destinées aux aînés, de les outiller face à la fraude en ligne, etc.;

CONSIDÉRANT le programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst autorise la présentation du projet Cours de tablettes et téléphones intelligents et prévention de la fraude pour les aînés, dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA);

QUE la Municipalité d'Amherst désigne madame Mylène Gaudreault, technicienne en loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 200.09.2023 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 45.

Adoptée à la majorité

Yves Duval
Maire suppléant

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Yves Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves Duval
Maire suppléant